



15ème législature

Question N° : 42197	De Mme Brigitte Kuster (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation de la profession d'infirmiers	Analyse > Revalorisation de la profession d'infirmiers.
Question publiée au JO le : 26/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de valoriser la profession d'infirmiers, notamment pour relever le défi de la prise en charge de la dépendance et de la fragilité au domicile. Cela permettrait de réellement tenir compte de la mise en œuvre du virage ambulatoire. Il faut rappeler que c'est d'autant plus urgent que le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans atteint quasiment 6,5 millions. Dans la prise en charge du grand âge, le rôle des infirmiers libéraux est majeur. Ils accompagnent au quotidien la personne âgée dépendante, assurant une coordination avec les autres professionnels des domaines de la santé et du social. De plus, dans un certain nombre de territoires défavorisés, ils sont les derniers soignants au domicile, permettant aux aînés de vieillir à la maison dans les meilleures conditions. Pourtant, prendre en charge un patient âgé et fragile nécessite une évaluation des besoins, des problématiques, du lieu de vie, de l'environnement, de la psychologie, de son état global pour l'accompagner au mieux afin de rechercher une alliance thérapeutique mais aussi parfois pour modifier certains comportements dans les habitudes de vie. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement compte mettre en place une véritable consultation infirmière pour identifier les besoins du patient et bâtir avec lui une prise en charge permettant le maintien en autonomie le plus longtemps possible ; de plus, elle alerte sur la nécessité de prévoir les financements adéquats pour la prise en charge à domicile (à titre d'exemple, la revalorisation de l'indemnité forfaitaire de déplacement n'a pas été corrigée depuis 12 ans, comme la plupart des tarifs).